



Projet pédagogique

Accueil collectif de mineurs

3-11 ans

2025-2026



Périscolaire et mercredis



Sommaire

- 1.** Présentation
- 2.** Les objectifs pédagogiques
- 3.** Plan mercredi
- 4.** Description des accueils
- 5.** La journée type 'mercredi'
- 6.** Les activités et le choix des enfants
- 7.** L'équipe d'animation
- 8.** Les repas
- 9.** Modalités de fonctionnement
- 10.** Prise en charge des enfants à besoins spécifiques
- 11.** Evaluation du projet
- 12.** Annexes



1. Présentation

Le Pôle Jeunesse organise les accueils collectifs de mineurs (ACM) sur la commune de la Fare Les Oliviers, pour les enfants âgés de 3 à 11 ans répartis par tranches d'âge afin de garantir un accompagnement adapté à leurs besoins, leurs rythmes et leurs capacités.

Les accueils du mercredi et du périscolaire permettent à la fois d'apporter une réponse sociale au besoin des familles mais aussi d'offrir à l'enfant un nouvel espace de vie et un lieu éducatif nécessaire à son épanouissement. Ils doivent pouvoir lui permettre de se réaliser, se construire, se repérer et se responsabiliser.

Ce projet pédagogique est conçu comme un contrat de confiance entre l'équipe d'animation, les intervenants, les parents et les enfants. Il définit les conditions de fonctionnement et sert de référence tout au long de l'action. Il permet de donner du sens aux activités proposées.

Il est élaboré par les Directrices des accueils de loisirs en collaboration avec l'équipe d'animation.

Il s'inscrit dans Convention Territoriale Globale du Pays Salonais et dans la continuité du Projet Éducatif Local, établi par la Mairie de la Fare lesOliviers en concertation avec les élus et acteurs éducatifs, dont il reprend les objectifs pédagogiques.

Il est en effet important que les activités proposées au sein des accueils collectifs de mineurs soient ludiques mais aussi éducatives, tout en mettant au cœur les choix de l'enfant selon ses aspirations, ses attentes et ses besoins,

Enfin, ce projet pédagogique est consultable par tous : parents, équipe, partenaires. Il est disponible au Centre de loisirs et peut être téléchargé sur le siteinternet de la commune.

L'équipe d'animation

2. Objectifs pédagogiques

Rappel des objectifs généraux du projet éducatif de la ville :

**Garantir la continuité éducative
Accompagner l'enfant dans son engagement
citoyen
Favoriser le bien-être des enfants**

En concertation avec l'équipe d'animation sont développés les objectifs suivants :

Favoriser l'épanouissement des enfants en encourageant leur autonomie tout en les responsabilisant

Encourager l'expression des opinions
Attribuer des rôles
Encourager les enfants dans les tâches quotidiennes
Encourager les enfants à aller vers les autres et l'entraide
Instaurer un climat de confiance et de bienveillance
Offrir un cadre libre et stimulant
Renforcer l'estime de soi et la valorisation personnelle
Respecter le rythme, les envies et la personnalité de chacun
Favoriser l'expression de soi et la créativité
Encourager l'autonomie et la responsabilisation

Encourager la sociabilisation, la coopération et le respect des autres

Créer un environnement social positif
Proposer des activités favorisant la coopération
Travailler le respect des règles et des autres
Encourager l'écoute, l'expression et l'empathie
Favoriser la mixité et l'inclusion

Stimuler la créativité, la curiosité et l'imaginaire

Proposer des activités créatives et ouvertes
Favoriser l'exploration, le questionnement et la découverte
Accompagner sans diriger

Offrir un cadre bienveillant, sécurisant et stimulant

Créer un climat de confiance
Mettre en place des repères clairs et rassurants
Garantir la sécurité physique et affective
Stimuler la curiosité et l'intérêt
Favoriser le bien-être dans le collectif



3. Plan mercredi

« Le Plan mercredi met en place un cadre de confiance pour les communes et les parents afin d'offrir au plus grand nombre d'enfants un accueil de loisirs éducatifs de grande qualité le mercredi. L'État, en partenariat avec les Caf, accompagne les collectivités pour bâtir des projets éducatifs territoriaux ambitieux et pour faire du mercredi un temps de réussite et d'épanouissement pour l'enfant en cohérence avec les enseignements scolaires ».

Jean-Michel BLANQUER, Ministre de l'Education nationale

Depuis la rentrée 2019, une ambition nouvelle a été de créer un mercredi de qualité qui devient un temps périscolaire, c'est-à-dire dans la continuité de l'école. Il a pour principe d'être un temps de loisirs éducatif tout en appliquant les principes de la coéducation, afin de créer un cheminement naturel entre l'école et le périscolaire. Pour ce faire, les projets sont étudiés en étroite collaboration avec le corps enseignant.

Le mercredi est en finalité un temps périscolaire et plus extrascolaire.

Dans les activités organisées dans le cadre du Plan Mercredi sont recherchées :

- **La mise en cohérence du (ou des) projet(s) d'école et du projet pédagogique de l'accueil de loisirs :**

Axe retenu : « Agir sur le climat scolaire et l'apprentissage à travailler ensemble ».

Travailler ensemble permet aux élèves de progresser pour construire leur avenir personnel et professionnel. L'école permet aux élèves d'acquérir les compétences indispensables à la vie en société et au plein exercice de leur citoyenneté : responsabilité, ouverture aux autres, respect de soi et d'autrui, exercice de l'esprit critique.

Cet axe permet un travail conjoint des directions des accueils de loisirs et des directions d'école. Il permet également d'élaborer des projets communs à l'accueil de loisirs et à l'école.

- **La collaboration équipe enseignante / équipe d'animation :**

Des rencontres annuelles sont organisées entre les directeurs(trices) d'école et les directrices des accueils de loisirs dans chaque école de la commune afin de favoriser une collaboration de qualité. Ces rencontres permettent également de faciliter l'interconnaissance du projet d'école et du projet pédagogique de l'accueil de loisirs.

- **L'inclusion des enfants en situation de handicap :**

Les activités sont conçues pour être accessibles à tous.

- **La construction de partenariats** avec les établissements culturels (bibliothèques, musée, ...), ou les sites naturels (jardins pédagogiques)

Les associations sportives et culturelles peuvent intervenir dans le cadre de cycle d'activités ou de projets ponctuels.

- **L'implication des familles dans les projets pédagogiques :**

Les familles participent à l'évaluation des projets et des actions mises en place et sont conviées à une (ou des) journée(s) portes ouvertes.

Le Service Sport Associations Jeunesse et les directrices des accueils de loisirs assurent le pilotage du Plan mercredi...



Les activités ont lieu en grande partie à l'intérieur de l'accueil de loisirs situé dans l'enceinte de l'Ecole Paul DOUMER.

Dans la mesure du possible, les équipes d'animation ont pour objectif de faire découvrir aux enfants la richesse de leur territoire en priorisant les espaces extérieurs. La Fare les Oliviers bénéficie d'espaces naturels préservés : la colline côté Nord et la rivière de l'Arc côté Sud ainsi que des sites municipaux extérieurs comme les jardins ALEXIS (Agriculture Locale contre l'Exclusion et pour l'Insertion Socio-professionnelle), le centre culturel Jean Bernard, les équipements sportifs : gymnases, stades, ...

Des sorties en dehors du territoire peuvent également être programmées.

4. Description des accueils

Mercredis

L'accueil s'effectue à l'école Paul DOUMER, avenue Maréchal FOCH - 13580 LA FARE LES OLIVIERS.

Il est possible d'inscrire son enfant selon plusieurs formules :

- De 8h-30 à 11h30 sans repas
- De 8h30 à 13h30 avec repas
- De 8h30 à 16h30 avec repas

Fonctionnement : de 7h30 à 8h30 périscolaire, ALSH jusqu'à 16h30 et enfin périscolaire à nouveau jusqu'à 18h30.

Tout ceci permet une grande flexibilité pour les familles, répondant au mieux à leurs besoins.

Périscolaire :

Les accueils s'effectuent sur les écoles Olivier GUIROU (Chemin de la pomme de pin - 13580 LA FARE LES OLIVIERS) et Paul DOUMER (avenue Maréchal Foch, 13580 LA FARE LES OLIVIERS). Ce sont les deux groupes scolaires de la commune de la FARE LES OLIVIERS qui accueillent chacun une école maternelle et une école élémentaire.

Les temps périscolaires se déroulent au niveau des deux groupes scolaires de la commune.

- Le périscolaire du matin de 7h30 à 8h10
- Le temps cantine de 11h20 à 13h20
- Le périscolaire du soir de 16h20 à 18h30

Fonctionnement du périscolaire :

Matin :

7h20 : arrivée des animateurs et préparation des salles.

Accueil des enfants de 7h30 à 8h10 : la personne en charge du pointage dirige les enfants au sein des salles d'accueil, ce temps permet à chaque enfant d'arriver et de s'installer à son rythme.



Soir :

16h20-18h : récupération des enfants dans les classes, pointage des enfants, passage aux toilettes et lavage des mains, goûter (de préférence zéro déchet, fourni par les parents et placé dans le sac des enfants). Un temps libre est proposé aux enfants afin d'avoir un temps de récréation après la journée.

Début des activités à 17h et départs échelonnés des enfants de 17h à 17h45.

18h : départ des enfants prévus à cet horaire

18h-18h30 : jeux libres et départs échelonnés des enfants restants.

5. La journée type « mercredi »

7h15 : arrivée des animateurs

7h30-8h30 : accueil des enfants inscrits au périscolaire
Temps périscolaire, choix entre diverses activités : lire, jouer, dessiner...

8h30-8h45 : accueil des enfants / rassemblement des groupes

8h45-9h00 : passage aux toilettes / lavage des mains

9h00-11h00 : activités

11h-11h15 : temps libre

11h15-11h30 : passage aux toilettes / lavage des mains

11h30 : départ des enfants inscrits à l'accueil « matin sans repas »

11h30-12h30 : Repas en échelonné (11h30 -6 et 12h +6)

12h30-13h30 : temps calme avec activités proposées dans plusieurs salles
Roulement des pauses des animateurs

13h30 : départ des enfants inscrits à l'accueil « matin avec repas »

13h45-16h00 : activités

Pour les -6 ans (petites sections et ceux de moyennes sections qui le souhaitent)

Une sieste est proposée de 13h00 à 15h00. Reprise de l'activité à 15h.

Pour les moyennes et grandes sections : temps calme, puis jeux et reprise des activités à 14h.

16h-16h15 : temps libre

16h30 : départ des enfants inscrits à l'accueil « journée avec repas »

16h30-18h30 : passage aux toilettes et lavage des mains, goûter (de préférence zéro déchet, fourni par les parents et placé dans le sac des enfants)



Temps périscolaire, choix entre diverses activités : lire, jouer, dessiner
Départs échelonnés des enfants à partir de 17h.

6. Les activités et le choix des enfants

Toutes les activités des temps périscolaires ou extrascolaires ont un lien pédagogique et elles convergent toutes vers un sens éducatif. L'enfant est au cœur des projets car son choix est important. Pour l'aider dans ses choix, une période d'essai est mise en place en début d'année afin qu'il puisse découvrir la diversité des activités proposées. Ensuite, les enfants s'inscrivent directement auprès des animateurs.

Types d'activités proposées par accueil

Périscolaire

Matin

Activités diverses au choix de l'enfant

Pause méridienne

Les enfants des écoles élémentaires prennent part soit à des actions ponctuelles, soit à des projets à plus ou moins long terme. Les actions ponctuelles peuvent être :

- des initiations sportives
- des activités artistiques et manuelles
- de l'éducation citoyenne par l'initiation au tri des déchets

Périscolaire soir

+ 6 ans : les enfants ont le choix entre un atelier culturel, un atelier sportif ou une activité de loisirs. Un grand jeu collectif à thème est proposé le dernier vendredi du mois.

-6 ans : des ateliers doux (sport, musique, ateliers sensoriels...) et une activité de loisirs sont proposés tous les soirs.

Mercredis

Le mercredi est le temps d'accueil le plus important et emblématique de l'accueil de loisirs. C'est sur ces temps que se travaillent principalement les activités liées aux thématiques des projets d'animations proposés comme : cuisine, sport, ateliers créatifs, jeux collectifs, bibliothèque, maison de retraite.

Chaque enfant suit un cycle d'activités adapté à son âge et à ses goûts.

En maternelle, les enfants sont répartis par tranches d'âges : les tagadas (petite section), les chamallows (moyenne section), les schtroumpfs (grande section) pour lesquelles un planning d'activités est proposé par trimestre en fonction de leur besoin.

En élémentaire, chaque animateur a un panel d'activités à proposer, par trimestre, aux enfants en fonction de leur envie.

Chaque cycle prend en compte les attentes et capacités de chaque enfant. L'enfant développe ainsi sa créativité et son autonomie dans un contexte ludique.

L'objectif de ces cycles est d'aboutir à une réalisation finale : spectacle, visite, réalisation d'un album photos, clip vidéo ...

Les activités sont organisées en demi-journée. Chaque enfant bénéficie ainsi de deux activités



différentes dans la journée.

Le changement de site va permettre de profiter des nombreuses infrastructures de la commune (cf page 15 du Projet Éducatif Local).

Sorties et événements :

Sont privilégiées les sorties de proximité, permettant à l'enfant de découvrir un lieu et de pratiquer une activité dans son environnement local.

Des sorties en dehors de la commune peuvent également être programmées.

Les thèmes de l'année :

Le thème : PARTAGER, IMAGINER, EXPLORER accompagnera les enfants tout au long de l'année à travers des projets, des ateliers et des sorties.

Vacances de la Toussaint : « PARTAGER »

Du 20/10/25 au 24/10/25 : Le rendez-vous du partage

Du 27/10/25 au 31/10/25 : Les livres qui rassemblent

Vacances d'Hiver : « IMAGINER »

Du 16/02/26 au 20/02/26 : Imagine un monde vert

Du 23/02/26 au 27/02/26 : Imagine & bricole

Vacances de Printemps : « EXPLORER »

Du 13/04/26 au 17/04/26 : Explore l'espace

Du 20/04/26 au 24/04/26 : Explore les fonds marins

Ces thèmes ont pour objectifs :

- Développer l'empathie, l'écoute et la solidarité
- Encourager les échanges intergénérationnels
- Stimuler la créativité
- Découvrir l'environnement proche et lointain

7. L'équipe d'animation

L'équipe d'encadrement est constituée d'une équipe de direction et d'une équipe d'animation. Le personnel est mutualisé selon les besoins liés aux effectifs accueillis.

Le Service Sport Associations Jeunesse est composé de :

- Pôle association
- Pôle sport
- Pôle jeunesse
 - 1 directrice référente de l'école Olivier GUIROU.
 - 1 directrice référente de l'école Paul Doumer
 - 1 directrice en charge de l'administratif et de la gestion du personnel animation
 - Les animateurs

Les directrices référentes



Elles ont en charge, avec l'équipe sur site, la gestion quotidienne des accueils. Elles sont garantes de la sécurité physique et affective des enfants.

Les animateurs

Ils sont répartis sur les deux sites lors des temps périscolaires et certains sont présents sur le centre de loisirs les mercredis et les vacances scolaires. Leur nombre varie en fonction des effectifs. Ils sont fonctionnaires titulaires ou en contrat à durée déterminée avec différentes amplitudes horaires hebdomadaires selon les besoins du service.

La réglementation en vigueur (SDJES) impose un quota de 50% de diplômés (BAFA, CAP petite enfance, BAPAAT, BPJEPS), 30% de stagiaires et 20% de non diplômés.

Le taux d'encadrement des activités en centre de loisirs, pendant les vacances scolaires, est :

- 1 animateur pour 8 enfants (-de 6ans)
- 1 animateur pour 12 enfants (+ de 6ans)

Le taux d'encadrement des activités en périscolaire, le matin et le soir, les jours scolaires, est :

- 1 animateur pour 14 enfants (-de 6ans)
- 1 animateur pour 18 enfants (+ de 6ans)

Le taux d'encadrement des activités en périscolaire (+5h consécutives avec PEDT), mercredi, est :

- 1 animateur pour 10 enfants (-de 6ans)
- 1 animateur pour 14 enfants (+ de 6ans)

Missions de l'animateur

- Assurer la sécurité physique, morale des enfants.
- Être à l'écoute, disponible et compréhensif vis-à-vis des enfants.
- Savoir faire le retour des journées aux parents.
- Encadrer les enfants autour d'activités variées et multiples.
- Permettre aux enfants d'enrichir leurs connaissances.
- Elaborer des projets d'animations avec les autres animateurs

Les engagements de l'animateur.

- Préparer ses activités à l'avance
- Respecter les horaires
- Se conformer au règlement intérieur de l'Accueil de loisirs
- Porter une tenue adaptée aux activités
- S'abstenir d'utiliser son portable pendant le travail pour des motifs privés
- Interdiction d'introduire dans les locaux drogue, alcool et toutes sortes de stupéfiants
- Obligation de discrétion professionnelle



Les animateurs s'engagent à adhérer au projet pédagogique de la structure et au respect de la charte.

8. Les repas

Les enfants, avec l'aide d'un animateur, dressent la table avant le repas (sauf l'été) afin de favoriser leur autonomie. Ils mangent avec qui ils souhaitent, en plusieurs services si besoin. Les adultes sont attentifs à ce que les enfants mangent suffisamment. Un enfant refusant de manger un plat est encouragé à le goûter sans le forcer. Les enfants apprennent à se servir des



couverts, à se tenir correctement à table, à éviter le gaspillage...

En fin de repas, les animateurs et les enfants participeront au rangement de leurs couverts, leurs assiettes et de leurs déchets dans le respect du tri sélectif.

Le service restauration de la commune garantit un équilibre alimentaire des repas et des pique-niques validés par la diététicienne.

L'enfant présentant une allergie ou une intolérance alimentaire confirmée est admis au centre de loisirs après signature d'un PAI. La famille doit obligatoirement fournir un panier repas remis le matin à l'agent d'accueil.

9. Modalités de fonctionnement

Le règlement intérieur

Le fonctionnement général pour les usagers est décrit dans le règlement intérieur. Il est réévalué chaque année par l'équipe et réactualisé ou changé selon les problématiques rencontrées.

Espace famille

Le portail famille permet l'inscription en ligne des enfants au centre de loisirs, au périscolaire et à la restauration ainsi que la modification des données personnelles (changement d'adresse, courriel, téléphone), la transmission des documents administratifs, et enfin la consultation et le règlement en ligne des factures.

Relation avec les familles

En début d'année, deux réunions d'information sont organisées (une par site), réunions au cours desquelles l'équipe d'animation est présentée aux familles.

Les familles peuvent consulter la tarification des accueils de loisirs, le règlement intérieur, le projet pédagogique de chaque structure ainsi que les programmes d'activités.

Les familles peuvent communiquer avec les responsables de site, par mail ou téléphone.

A titre individuel, les familles peuvent rencontrer la direction sur rendez-vous, quelles qu'en soient les raisons.

Communication autour des activités

La commune de la Fare les Oliviers met à disposition les informations concernant le temps périscolaire et extrascolaire sur le site internet de la ville, sur la page Facebook du Pôle Jeunesse ainsi que sur le Portail Famille.



10. Prise en charge des enfants à besoins spécifiques

« L'article L114-1 du code de l'action sociale et des familles (CASF), texte codifié de la loi n°2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées stipule que toute personne handicapée a droit à la solidarité de l'ensemble de la collectivité nationale, qui lui garantit, en vertu de cette obligation, l'accès aux droits fondamentaux reconnus à tous les citoyens ainsi que le plein exercice de sa citoyenneté ». De surcroît, tous les enfants ayant des besoins spécifiques doivent être pris en charge dans le cadre de l'accueil de loisirs ».

L'accueil de loisirs accepte tous les enfants sans distinction, et l'équipe met tout en œuvre pour faciliter l'accès aux activités des enfants à besoins spécifiques (mise à disposition d'accompagnant d'élève en situation de handicap AESH, modification des procédures, etc...).

La prise en charge pédagogique des enfants à besoins spécifiques signifie que l'équipe doit adapter ses activités en fonction des capacités de l'enfant, afin que l'intégration de celui-ci soit la plus normale possible. Elle est individualisée avec la précaution de ne rien stigmatiser.

Concernant les autres enfants, il s'agit de faire preuve de précautions en prenant soin de ne pas heurter la sensibilité de l'enfant concerné. Selon son âge, sa volonté, il peut aussi répondre aux questions que se posent les autres. La prise en charge d'un enfant à besoins spécifiques doit être mise en valeur comme une chance pour tous, par la connaissance accrue de ce qu'est la différence et comment elle peut parfaitement être intégrée à un fonctionnement collectif. Elle permet aussi aux autres enfants d'être sensibilisés à cette différence afin de mieux la comprendre et d'être plus tolérants.

11. Evaluation du projet

Le projet pédagogique de l'Accueil de Loisirs est réadapté chaque année en fonction de différents indicateurs qui permettent de faire le point sur la qualité de l'accueil en fonction des activités, des impressions des enfants, des demandes des parents, des élus, des statistiques de fréquentation, etc...

Les outils d'évaluation sont :

Les réunions de travail et soutien à l'équipe

Les réunions de travail sont organisées à une fréquence d'une fois par semaine en temps scolaire afin de faire le point avec l'équipe sur le fonctionnement de la structure, les activités mises en place et de préparer les échéances à venir. En ces occasions, il est apporté à tous les membres de l'équipe un soutien particulier pour les difficultés qui sont exprimées, sur les plans pédagogiques, relationnelles, techniques. A ce titre, il est rappelé aux membres qu'ils bénéficient d'outils, de prestations, de formations, afin de mieux remplir leur rôle et notamment :

- Des formations sur des techniques d'activités
- Des outils d'aide à la conception d'un projet d'activités (cf annexes 1 et 2 : fiche projet, fiche d'activité)



A titre individuel, les membres de l'équipe peuvent demander à rencontrer des membres de l'équipe de direction.

Les bilans d'activité

Chaque activité ou cycle d'activité mis en œuvre fait l'objet de bilans réguliers (cf annexe 3). Ils permettent d'évaluer la réussite ou non des objectifs opérationnels fixés, de mesurer la différence entre ce qui était prévu et ce qui a été vécu, l'impact attendu ou non obtenu auprès du public. De ces bilans naissent des perspectives ou des problématiques auxquels les projets tentent de répondre.

Le rapport annuel

Un bilan pédagogique est rédigé par les directrices en lien avec son équipe, chaque fin d'année pour rendre compte à la commune :

- Des projets menés sur l'année,
- Du déroulement de chaque accueil,
- Des relations avec les familles et les partenaires,
- Des perspectives et objectifs à venir.

Un bilan « statistiques » y est inclus.

Enquêtes de satisfaction auprès des familles

Depuis 2024, et chaque année, un questionnaire auprès des familles est organisé. Il porte tant sur la satisfaction des parents que des enfants. Il permet également de recenser des propositions.

Ce questionnaire est amélioré afin d'affiner notre lecture et les sollicitations auprès des usagers (enfants et parents).

Extraits du questionnaire de juin 2025 : 68 réponses

- Votre enfant vous sollicite-t-il pour venir à l'accueil de loisirs ? 55% de oui
- Avez-vous déjà consulté nos projets pédagogiques disponibles dans l'Espace Famille ? 62% de oui
- Que pensez-vous de la disponibilité de l'équipe de direction ? 4,07 sur 5
- Que pensez-vous de la disponibilité de l'équipe d'animation ? 4.03 sur 5

12. Les annexes

ANNEXE 1 - Fiche projet

ANNEXE 2 - Fiche d'activité

ANNEXE 3 - Fiche bilan



ANNEXE 1 – FICHE PROJET

PROJET D'ANIMATION						
TITRE PROJET					DATE DEBUT	
LIEU PROJET						
HEURE PROJET		MATIN	MIDI	APRES-MIDI	SOIR	DATE FIN
NOMBRE D'ENFANTS MAXIMUM						
TRANCHE D'AGE						
INITIALES ANIM. PARTICIPANTS						
DEMANDEUR-COORDINATEUR						
NOM PRENOM						
DATE DE DEMANDE						
CADRE RESERVE A LA DIRECTION						
SERVICES CONCERNES				AVIS RESPONSABLE		
CABINET DU MAIRE		OBSERVATIONS :				
TECHNIQUE						
SONORISATION						
COMMUNICATION						
POLICE MUNICIPALE						
RESTAURATION						
NETTOYAGE		ACCEPTEE SANS RESERVE				
AUTRE		ACCEPTEE AVEC RESERVE				
CHRONO		REFUS				
EXPRESSION DES BESOINS						
TABLES		CONTAINERS 660 L				
CHAISES		COMMUNICATION				
PANNEAUX		BARRIERES DE POLICE				
PRESTATAIRE®		COMMANDE®				
*Joindre un devis						

[illegible]

ANNEXE 2 – FICHE D'ACTIVITE

NOM & PRENOM

FICHE D'ACTIVITES N° ... / ...		
TITRE :		
DATE :	HORAIRES :	TEMPS D'ACTIVITE :
NOMBRE D'ENFANTS :		AGE :
LIEU D'ACTIVITE :		DEPLACEMENT :
BESOIN MATERIEL :		
A FAIRE AVANT L'ACTIVITE :		
ANIMATION :	CONSIGNES :	DUREE :
1		
2		
3		
4		
5		
RANGEMENT :	CONSIGNES :	DUREE :
BILAN ET PROCHAINE ACTIVITE :	CONSIGNES :	DUREE :
OBJECTIF ATTEINT : O/N POURQUOI ?		



ANNEXE 3 – FICHE BILAN

Fiche de bilan



Date:

Animateurs:

	Points négatifs	Points positifs	Améliorations à apporter
ALSH Mercredis			
Temps cantine			
Périscolaire			
Direction			
Travail d'équipe			

Observations:

